

La Confrérie de Saint Thibault était née et fonctionnait sans que personne ne s'émeuve de la réponse de l'Évêque qui tardait à venir. Les années passèrent, nombreuses, très nombreuses. Le curé François Quirot perd patience ; il "relance" l'évêché. Finalement l'existence canonique de la Confrérie est approuvée en avril 1752 par Monseigneur Antoine De Montazet, évêque d'Autun, en tournée de confirmation à Pommard et aux environs. Il s'était écoulé 84 ans !

Peu avant la fin du règne de Louis XVI après 1780 (ou 1785 ?), une Société "de Saint Jacques" réunissait les jeunes gens de moins de 20 ans et les dirigeait vers la Confrérie Saint Thibault ou (et) celle du Saint Sacrement. En quelque sorte, un noviciat.

La Révolution eut, c'est certain, une incidence sur la vie communautaire. D'abord ce fut la disparition définitive des dernières traces de la féodalité. Puis la vente des biens de l'Église et des Émigrés permit à certains d'acquérir de bonnes vignes. Avec un esprit large regrettons toutefois la disparition par le feu des archives paroissiales. Les nôtres furent aussi brûlées, il n'en restera que la pièce citée plus haut. Un vrai miracle !

Naturellement la Confrérie de Saint Thibault fut mise en sommeil et cet état, malgré le Concordat, se perpétua sous l'Empire. Napoléon et son ministre Fouché n'appréciaient pas ces sociétés assez libres d'elles-mêmes.

### Le XIX<sup>e</sup> siècle

Elle ne reprendra ses activités que timidement. Cependant elle se réorganise et, le 4 mai 1832 elle publie ses statuts précédés de cette déclaration que nous avons mise en exergue dans nos statuts de 1986. Elle donne toute la teneur et la raison de notre existence :

*"Les vigneron de Pommard, convaincus que le bonheur de la vie présente est de s'unir par les liens de la charité chrétienne, pour s'entraider dans les peines et les afflictions, ont établi une association en forme de confrérie fondée sur un règlement dont la teneur suit "...*

Cette même année 1832, on commande :

- la statue que nous avons toujours ;

*"Il a été convenu et arrêté qu'un Saint Thibeau serait sculpté par Monsieur Bonnet à Beaune qui a exigé pour ce 48 francs."*